

formation

Mercredi 24 et jeudi 25 novembre 2010



HAD et Soins palliatifs

- L'Hospitalisation à domicile dans les territoires de santé : comment créer et développer des partenariats ?
- La prise en charge des soins palliatifs : quelle organisation territoriale et quel financement ?



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 24/10/10
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE
DE 30 € sur le montant TTC
de votre inscription.**

> Inscriptions sur www.decision-sante.com - rubrique Formation

Renseignements

Marie-Aline Toubon

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

L'Hospitalisation à domicile dans les territoires de santé : comment créer et développer des partenariats ?

Mercredi 24 novembre 2010

L'hospitalisation à domicile est aujourd'hui en pleine croissance sous l'impulsion des pouvoirs publics et de la volonté des acteurs de terrain.

Alternative à l'hospitalisation traditionnelle, elle ajoute, à la sécurité des soins, le confort psychologique et physique du domicile.

Elle peut être prescrite lorsque le patient présente des pathologies aiguës ou chroniques qui nécessitent des soins complexes ou une technicité spécifique obligatoirement formalisés dans un protocole de soins.

L'HAD étant axée sur la coordination des soins au chevet du patient, représente une passerelle entre l'hospitalier et l'ambulatoire.

L'hospitalisation à domicile s'inscrit, au niveau des territoires de santé, dans une logique de complémentarité et de partenariats avec les autres dispositifs sanitaires ou médico-sociaux d'intervention à domicile : médecins traitants, infirmiers libéraux, Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), EHPAD, réseaux de santé...

Ces logiques de complémentarité se renforcent avec les Agences Régionales de Santé.

Comment les mettre en œuvre et comment optimiser cette collaboration ?

Quelle place accorder aux différents acteurs ?

OBJECTIFS

- Situer l'HAD dans les territoires de santé
- Créer et développer des partenariats avec les autres acteurs de santé intervenant à domicile
- Maîtriser les aspects juridiques et financiers des partenariats

INTERVENANTS

- Médecins, infirmier, chargé de mission, Ministère de la santé, directeur, juriste

PUBLICS

- ARS, HAS
- Présidents de CME, directeurs d'établissements publics et privés, responsables de pôles, pharmaciens, cadres de soins, infirmier(e)s, médecins libéraux, SSIAD, infirmiers libéraux, professionnels de réseaux de santé, prestataires de soins, etc.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, retours d'expériences, échanges avec les experts, remise d'une documentation

La prise en charge des soins palliatifs : quelle organisation territoriale et quel financement ?

Jeudi 25 novembre 2010

Comment les soins palliatifs se positionnent-ils dans une conjoncture sanitaire en plein bouleversement ? Telle est la problématique que s'attachera à répondre cette formation tant d'un point de vue organisationnel que financier.

La prise en charge en soins palliatifs s'organise aujourd'hui au travers de différentes structures de soins au sein des établissements de santé, à domicile et dans les établissements médico-sociaux.

Mais comment s'organise concrètement l'offre de soins palliatifs ?

Quelle articulation existe-t-il entre les différents acteurs en matière de prise en charge des soins palliatifs ?

Quels sont les éléments nouveaux en matière de financement des soins palliatifs et notamment en matière de tarification des soins palliatifs ?

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondements organisationnels d'une démarche palliative
- Saisir les différentes modalités de financement des soins palliatifs en établissements de santé : MCO - SSR - USLD
- Appréhender les droits des usagers

Mercredi 24 novembre 2010

L'Hospitalisation à domicile dans les territoires de santé : comment créer et développer des partenariats ?

9h00 - 9h30

Accueil

9h30 - 10h00

L'hospitalisation à domicile : contexte national et international - enjeux culturels et sociétaux

- Dr Elisabeth BALLADUR, médecin coordonnateur de l'Hospitalisation à domicile (HAD), AP-HP, Paris

10h00 - 11h00

L'HAD : comment inscrire l'HAD dans une offre de santé de territoire ?

- Dr Roxane SIMON-PREL, chef de projet Clinéa-Orpéa
- L'HAD dans les SROS et les projets médicaux de territoire
- L'HAD et les autres acteurs de santé : quelle coordination ?
- La création des ARS : une nouvelle dynamique

11h00 - 11h45

L'HAD et les SSIAD

- Pierre BARDY, directeur des soins à domicile de l'Union Mutualiste Tarnaise (UMT)
- Le champ de compétences des SSIAD
- Les conventions de partenariat HAD/SSIAD : aspects juridiques et financiers
- Les structures mixtes ou « plateformes » HAD/SSIAD

11h45 - 12h45

L'HAD en EHPAD: enjeux et cadre réglementaire

- Christine BRONNEC, DGOS, Ministère de la santé
- Les modalités du partenariat HAD/EHPAD
- Les conditions de prise en charge pour l'admission en HAD pour les résidents en EHPAD

12h45 - 14h00

Déjeuner

14h00 - 15h00

L'HAD et le médecin traitant

- Dr Nicolas HOMMEY, médecin généraliste
- Le rôle pivot du médecin traitant
- La relation médecin coordonnateur/médecin traitant
- Les échanges d'informations HAD/médecin traitant

15h00 - 16h00

L'HAD et les infirmiers libéraux

- Un infirmier libéral
- Obligations des HAD et des infirmiers libéraux
- Protocole d'accord et partenariat : quelle réalité du terrain ?
- Cas pratiques concrets

Jeudi 25 novembre 2010

La prise en charge des soins palliatifs : quelle organisation territoriale et quel financement ?

9h00 - 9h30

Accueil

9h30 - 10h30

Prise en charge des soins palliatifs à domicile : articulation HAD - Réseaux de santé - SSIAD

- Dr Elisabeth BALLADUR, médecin coordonnateur de l'Hospitalisation à domicile (HAD), AP-HP, Paris

10h30 - 11h30

Politique d'organisation des soins palliatifs : maillage LISP - USP - EMSP

- Dr Elisabeth HARDY, praticien hospitalier, Equipe Mobile de Soins Palliatifs, Centre Hospitalier Général de Meaux
- Dynamique d'organisation territoriale et gradation des prises en charge
- Référentiels d'organisation des soins palliatifs : lits identifiés « soins palliatifs », unités de soins palliatifs, équipes mobiles de soins palliatifs

11h30 - 12h30

Valorisation et financement des soins palliatifs : LISP-USP-EMSP

- Dr Christian GUY-COICHARD, praticien hospitalier, Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur «François Boureau», Hôpital Saint Antoine, AP-HP, Paris
- Soins palliatifs en MCO : T2A et GHS « Lits Identifiés de Soins Palliatifs » - GHS « Unité de Soins Palliatifs »
- Soins palliatifs en SSR
- Financement des EMSP par les MIGAC

12h30 - 14h00

Déjeuner

14h00 - 15h00

Rôle des systèmes d'information dans l'articulation ville/hôpital

- Pierre ROUSSELY, consultant, ancien responsable des systèmes d'information, Réseau ARCADE 65

15h00 - 16h00

L'organisation à l'hôpital de la fin de vie : la place des usagers et des associations

- Jean WILS, chargé des relations avec les usagers et les associations, Mission droits des usagers et relations avec les associations, Hôpital Européen Georges Pompidou
- Droits des usagers : droit à l'information, directive anticipée, personne de confiance, réclamation
- Coopération entre professionnels de santé / associations / bénévoles d'accompagnement

Lieu et moyens d'accès

Décision & Stratégie Santé-PGP

21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323

Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Coentint Celton

Au tarif de

- 1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)
- 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

POUR LA FORMATION :

HAD ET SOINS PALLIATIFS

Mercredi 24 et jeudi 25 novembre 2010

Participant

Pr Dr M^{ME} M^{ELLE} M.

NOM, PRÉNOM _____

FONCTION _____

- pour les praticiens uniquement, cochez la case qui vous correspond
- Praticien exerçant principalement en LIBERAL
 - Praticien exerçant principalement comme SALARIÉS
 - Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE _____

ETABLISSEMENT OU ORGANISME _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____

E-MAIL (obligatoire) _____

Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____

E-MAIL (obligatoire) _____

JE SOUSSIGNÉ (E) _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE _____

> ENGAGE L'ÉTABLISSMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE L'AGENT CI-À GAUCHE

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 24/10/2010 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.

J'INCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.

CACHET / SIGNATURE DU RESPONSABLE

FAIT À _____

LE _____

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE _____

A retourner par courrier à : **Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences**
 21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
 par fax : **01 73 28 16 11**
 par e-mail : **formationdss@fr.cmpmedica.com**

➤ Ou pré-inscrivez-vous sur www.decision-sante.com - Rubrique Formation

Conditions générales de vente

Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

Article 3. ANNULATION

3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.